

Procédure file

Informations de base	
INI - Procédure d'initiative	2004/2269(INI)
Procédure terminée	
Situation de l'économie européenne, rapport préparatoire sur les grandes orientations des politiques économiques GOPE	
Sujet 5.10.01 Convergence des politiques économiques, déficit public, taux d'intérêt	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	ECON Affaires économiques et monétaires	PSE GOEBBELS Robert	13/12/2004
Conseil de l'Union européenne	Formation du Conseil	Réunion	Date
	Affaires économiques et financières ECOFIN	2638	17/02/2005

Evénements clés			
13/01/2005	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
02/02/2005	Vote en commission		Résumé
07/02/2005	Dépôt du rapport de la commission	A6-0026/2005	
17/02/2005	Adoption de résolution/conclusions par le Conseil		Résumé
22/02/2005	Résultat du vote au parlement		
22/02/2005	Débat en plénière		
22/02/2005	Décision du Parlement	T6-0034/2005	Résumé
22/02/2005	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de procédure	2004/2269(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 54

Étape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	ECON/6/25472

Portail de documentation

Rapport déposé de la commission, lecture unique	A6-0026/2005	07/02/2005	EP	
Texte adopté du Parlement, lecture unique	T6-0034/2005 JO C 304 01.12.2005, p. 0020-0128 E	22/02/2005	EP	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière	SP(2005)1076/2	31/03/2005	EC	

Situation de l'économie européenne, rapport préparatoire sur les grandes orientations des politiques économiques GOPE

La commission a adopté le rapport d'initiative de M. Robert GOEBBELS (PSE, LU) sur les grandes orientations des politiques économiques de la Communauté. Le rapport déplore les retards accumulés dans la mise en œuvre de la stratégie de Lisbonne et réclame une série de mesures destinées à améliorer la situation économique de l'UE.

Les députés prient la Commission de redoubler d'efforts afin d'achever le marché intérieur et de garantir une concurrence équitable dans tous les secteurs. Ils soutiennent l'indépendance de la Banque centrale européenne et une harmonisation des hypothèses économiques sur la base desquelles sont élaborés les budgets et des calendriers budgétaires des États membres de la zone euro. Ils ajoutent que la mise en œuvre de réformes du marché du travail doit se faire dans un esprit assurant l'équilibre entre flexibilité et sécurité.

Le rapport considère qu'un accroissement général du temps de travail sera inéluctable pour couvrir tous les besoins économiques et sociaux et pallier les conséquences de l'évolution démographique. Il s'inquiète de la persistance d'un taux élevé de chômage et insiste sur la nécessité de créer un environnement qui «renforce l'esprit d'entreprise et une culture de prise de risques», en allégeant le fardeau administratif pesant sur les petites et moyennes entreprises, en simplifiant l'environnement réglementaire et en diminuant le niveau général de la fiscalité.

Les députés estiment que le développement du commerce international libre et fondé sur des opportunités égales est à la fois source de développement pour les pays pauvres et de création de nouveaux marchés pour les pays développés.

Situation de l'économie européenne, rapport préparatoire sur les grandes orientations des politiques économiques GOPE

Le Conseil a adopté les conclusions figurant ci-dessous et a procédé à un débat d'orientation sur les principales questions abordées. Dans ce contexte, il salue le deuxième rapport de la Commission sur la mise en œuvre des grandes orientations des politiques économiques pour 2003-2005, qui décrit de manière exhaustive les progrès accomplis depuis que les orientations initiales ont été adoptées en juin 2003 (et actualisées en juillet 2004). Le Conseil se félicite que l'accent ait été davantage mis sur les mesures concrètes, alors que le rapport sur la mise en œuvre de l'année dernière visait surtout les intentions politiques.

Lors de l'examen du rapport sur la mise en œuvre des GOPE, les ministres sont convenus que des politiques macroéconomiques favorables à la stabilité et à la croissance étaient indispensables en vue de tirer pleinement parti, en matière de croissance et d'emploi, des réformes structurelles. Les réformes structurelles menées à bien améliorent l'efficacité des politiques macroéconomiques, assurant une croissance durable, ainsi que la viabilité et la qualité à long terme des finances publiques.

En outre, les ministres ont mis en évidence les éléments suivants, qui sont au cœur de l'objectif d'amélioration du potentiel de croissance en Europe, fixé par la stratégie de Lisbonne.

1) Améliorer la productivité. Le Conseil constate que la reprise n'a été que modérée et que la situation budgétaire de l'UE dans son ensemble ne s'est pas améliorée. Dans ce contexte, il y a lieu de relever également l'appréciation de l'euro, la hausse des prix du pétrole, les différentiels d'inflation et l'évolution des salaires dans la zone euro.

Le Conseil rappelle la nécessité d'atteindre ou de maintenir des positions budgétaires saines, qui sont essentielles pour assurer un cadre macroéconomique favorable à la croissance et à la stabilité. Il salue les progrès qui ont été accomplis dans certains domaines déterminants pour renforcer le potentiel de croissance de l'UE. Dans ce contexte, il note les progrès satisfaisants réalisés en ce qui concerne la mise en place d'un cadre réglementaire favorisant l'efficacité des marchés de capitaux, l'amélioration du climat économique et le renforcement de l'efficacité des politiques de concurrence. Toutefois, le Conseil constate, avec préoccupation, la transposition décevante des directives du marché intérieur, ainsi que le nombre élevé de cas d'infractions. L'UE demeure en retard sur les États-Unis dans la transition vers une économie fondée sur la connaissance. Le rythme actuel des réformes dans les domaines de la recherche, de l'innovation, de l'éducation et des systèmes de formation est trop lent pour atteindre les objectifs fixés à Lisbonne et à Barcelone.

2) Accroître l'emploi. Le Conseil note que des progrès ont été accomplis pour réformer les marchés du travail en Europe en vue d'en améliorer l'efficacité, mais rappelle avec une certaine préoccupation que le rythme des réformes est insuffisant pour atteindre les objectifs en matière d'emploi (à l'exception peut-être de celui concernant le taux d'emploi féminin).

En ce qui concerne les États membres, le Conseil salue les mesures adoptées par l'Allemagne en 2004, ainsi que les progrès satisfaisants accomplis par le Danemark, l'Irlande, les Pays-Bas et l'Autriche. D'une manière générale, les mesures ont porté essentiellement sur des allègements fiscaux, des stratégies de formation tout au long de la vie ou des politiques actives du marché de l'emploi. La plupart des États membres ont pris en 2003 et/ou 2004 des mesures visant à rendre le travail financièrement intéressant en augmentant les crédits d'impôt liés au travail et en diminuant le taux marginal d'imposition en bas de l'échelle. Des réformes relatives au système d'allocations de chômage ont également été entreprises dans certains États membres (notamment en République tchèque, au Danemark, en Allemagne, en France et aux Pays-Bas). Le Conseil observe que seules quelques initiatives ont été prises en ce qui concerne les négociations salariales ou la législation en matière de protection de l'emploi.

Situation de l'économie européenne, rapport préparatoire sur les grandes orientations des politiques économiques GOPE

En adoptant par 331 voix pour, 273 voix contre et 34 abstentions, le rapport de M. Robert GOEBBELS (PSE, LU), le Parlement regrette les retards considérables accumulés dans la mise en oeuvre de la stratégie de Lisbonne, notamment dans le domaine des réformes structurelles et de l'assainissement des finances publiques dans une série d'États membres.

Le Parlement demande à la Commission d'oeuvrer davantage en faveur de la réalisation du marché intérieur et d'assurer une concurrence équitable dans tous les domaines. Il soutient l'indépendance de la Banque centrale européenne et suggère une harmonisation des hypothèses économiques sur la base desquelles sont élaborés les budgets et les calendriers budgétaires des membres de la zone euro. Il rappelle encore que la stabilité financière, l'assainissement des finances publiques et les taux d'intérêt bas issus de la politique de stabilité de la BCE sont des piliers explicites de la stratégie de Lisbonne.

Le Parlement réitère sa demande d'une mise en oeuvre de réformes du marché du travail, dans un esprit assurant l'équilibre entre flexibilité et sécurité ; il rappelle son attachement aux politiques favorables à l'esprit d'entreprise et d'initiative, à l'innovation et à la compétitivité industrielle ainsi que son soutien aux objectifs de la simplification administrative et de l'élimination des obstacles liés à la fiscalité des entreprises, par la mise en oeuvre du «Paquet Monti » sur l'harmonisation de la fiscalité; il souligne que le développement d'emplois de qualité s'accompagnera d'une amélioration de la productivité du travail en Europe.

Inquiet de la persistance d'un taux de chômage élevé, le Parlement insiste sur la nécessité de créer un environnement qui favorise la création de nouvelles entreprises, de simplifier l'environnement réglementaire, d'alléger le fardeau administratif pesant sur les PME et de diminuer le niveau général de la fiscalité en améliorant l'accès des PME aux sources de financement, en particulier aux capitaux à risque.

Le Parlement réitère son souhait de voir progressivement l'Union s'affranchir de sa dépendance énergétique, par la promotion d'énergies renouvelables et l'encouragement au développement des solutions de remplacement du pétrole, tel l'hydrogène. Il invite les États membres à soutenir fermement l'investissement dans l'avenir, en promouvant l'investissement dans la recherche (y compris la recherche fondamentale), et le développement, la haute technologie, les technologies respectueuses de l'environnement, les infrastructures et les réseaux transeuropéens ainsi que l'éducation et l'apprentissage tout au long de la vie. Il insiste également sur la nécessité d'investir et de valoriser les emplois dans les services (en particulier les services éducatifs, les services sociaux de proximité, les soins aux enfants et aux personnes âgées et l'aide à domicile) et juge indispensable de prévoir pour les travailleurs plus âgés eux des initiatives sur mesure telles que l'accompagnement, le conseil et des systèmes spécifiques de formation.

Les députés considèrent aussi que le développement du commerce international libre et équitable, fondé sur des opportunités égales, est à la fois source de développement pour les pays pauvres et de création de nouveaux marchés pour les pays développés.